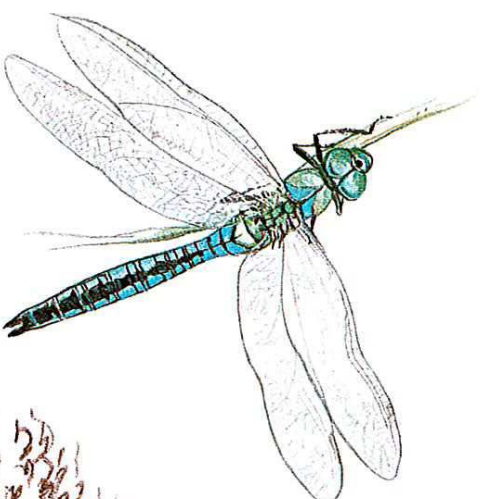


## La clématite

*Clematis vitalba*

**A**vide de lumière, la vigne blanche, en forêt, occupe la cime des arbres les plus élevés, atteignant parfois jusqu'à 35 mètres de hauteur.

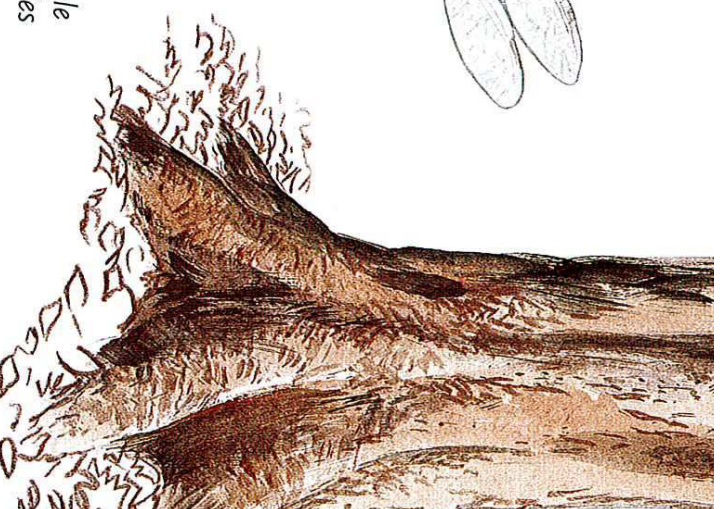
L'entrelacs de ses innombrables tiges ligneuses et sarmenteuses, abondamment feuillues, forme autour des troncs d'ormes, de chênes et de hêtres des draperies spectaculaires. Vivace, cette liane grimpante, de la famille des Renonculacées, se couvre en été de petites fleurs blanches parfumées. D'aspect plumeux, ses fruits persistent tout l'hiver.



### L'anax empereur

Anax imperator infatigable patrouilleuse, la plus grande libellule d'Europe parcourt autant les prairies que les digues ou les mares.

Ses larves aquatiques, particulièrement voraces, muent une douzaine de fois avant de se métamorphoser en adultes.



### L'orme ditfus

*Ulmus laevis* La forêt de Rhinau abrite encore de beaux spécimens d'ormes, rares rescapés de l'épidémie de graphiose. Certains présentent d'imposants contreforts racinaires, semblables à ceux développés par les arbres des mangroves.

### L'escargot poilu *Trochulus villosus*

De mœurs terrestres, ce petit mollusque, fréquemment observable en bordure de sentier, présente sur sa coquille une multitude de fines excroissances calcaires. Semblables à des poils, celles-ci lui servent à capter l'humidité ambiante.



**Règlementation** Dans la réserve, vous pouvez vous promener librement à pied sur les sentiers. Veillez cependant à ne pas les quitter et à ne pas faire de bruit pour la tranquillité de la faune. Pour la même raison, les chiens ne sont pas autorisés, ainsi que la navigation sur les bras d'eau. Par ailleurs, vous ne pouvez ni camper ni bivouaquer, ni allumer de feu dans la réserve. La pêche est autorisée dans le respect de la réglementation en vigueur.

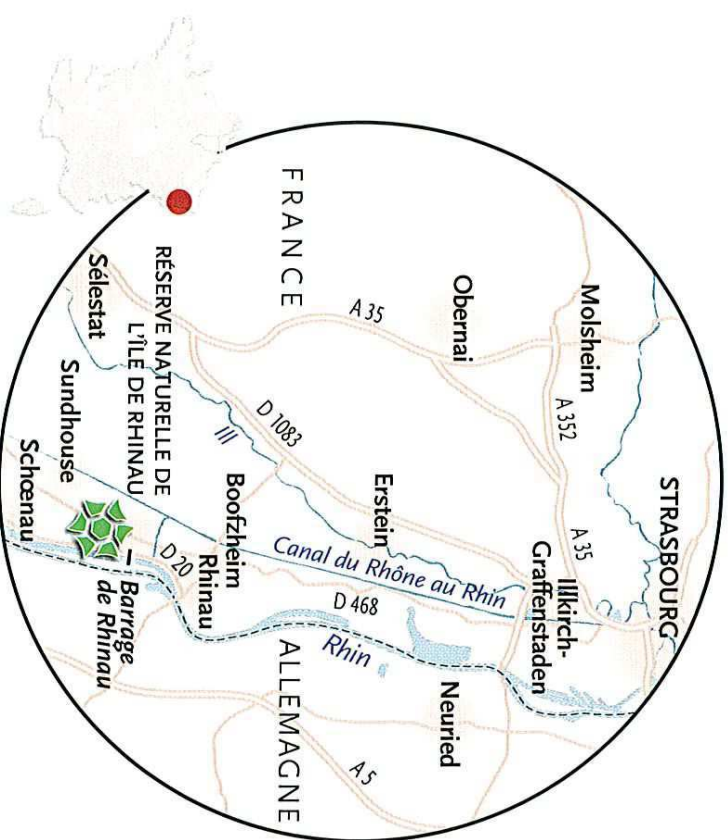
Si vous pouvez rapporter autant de photos que vous le souhaitez, tout prélèvement d'animaux comme de végétaux est strictement interdit, à l'exception du muguet, des baies sauvages et des champignons à des fins de consommation familiale. Quant aux détritus, ils n'ont pas droit de cité sur le sol de la réserve.



### Le butome à ombelle

#### Butomus umbellatus

Plante aquatique vivace, le butome ou jonc fleuri apprécie les eaux calmes des bras d'eau de l'île et les rives du Vieux Rhin. Ses inflorescences, de grandes ombelles de fleurs roses, s'épanouissent en juin et juillet.



### POUR S'Y RENDRE

De Strasbourg, suivre la RD 468 depuis Illkirch-Graffenstaden en direction de Marckolsheim. À Boofzheim, prendre à gauche, en direction de Rhinau. Traverser le village et pour suivre sur la D 20 en direction de Schoenau. À hauteur de Diebolsheim, suivre la route qui mène au barrage hydroélectrique. Le parking est situé après les écluses.

### COÉDITION RNF ET TERRE SAUVAGE

Rédaction : Floriane Dupuis

Carte : Léonie Schlosser

Illustrations : Christian Heinrich

Coordination et maquette: Terre Sauvage

Imprimé par Lahnourière (31), avril 2010.

